

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2007  
Publication : 28/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

**N° CP 4°/141-07**  
**Séance du 20 décembre 2007**

**Loi droit au logement opposable**  
**Commission de Médiation**  
**Désignation d'un suppléant à Monsieur Jean-Louis LORRAIN**  
**représentant du Conseil Général**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit opposable au logement et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/1-5è /08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°4è/121-07 du 9 novembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

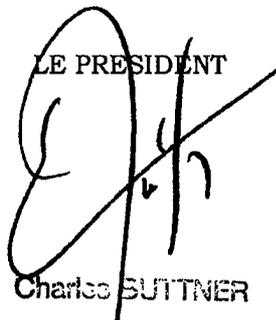
APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Désigne :

- Monsieur Hubert MIEHE

suppléant de Monsieur Jean-Louis LORRAIN chargé de représenter l'Assemblée Départementale au sein de la Commission de Médiation.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER